

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE



DELIBERATION DU COMITE DE DIRECTION

N° DCD\_2026\_5

**Le mardi 17 février 2026 à 18h00,**

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme 'Saint-Marcellin Vercors Isère' dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du musée de l'eau à Pont-en-Royans, sous la présidence de M. Raphael Mocellin. Le nombre de membres prescrits par les statuts ayant été respecté et le quorum atteint, les membres du Comité de Direction ont pu délibérer.

**Date de convocation :** 21/01/26

**Nombre de membres en exercice :** 9

**Présents :** 10

**Pouvoirs :** 1

**Votants :** 7

**Présents :**

Titulaires : Raphaël Mocellin, Laurent Garnier, Patrice Ferrouillat, Stephan Amozigh, Vincent Dumas, Dorothée Locatelli

Suppléants : Nicole Nava, François Ballouhey, Nadia Crouzet, Philippe Despesse

**Excusés / absents :**

Marilyne Longis, Denise Gleize, Natacha Petter, Valérie Pénard, Philippe Rosaire, Geneviève Moreau-Glénat, Patrick Seyve, Dominique Dorly

**Secrétaire de séance :** Nicolas Bontoux

**Objet :** COMPTE FINANCIER UNIQUE ET RAPPORT D'ACTIVITE 2025

1- EXPOSE DES MOTIFS

Le Président rappelle que, conformément aux dispositions réglementaires, l'Office de Tourisme « Saint-Marcellin Vercors Isère » a mis en œuvre le Compte Financier Unique (CFU). Ce document remplace désormais le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public.

Le CFU 2025 présente de manière synthétique les résultats de l'exercice clos, en garantissant la transparence et la cohérence des données entre l'ordonnateur et le comptable. Les flux de l'exercice s'établissent comme suit :

Section	Recettes Réalisées	Dépenses Réalisées	Solde de l'exercice
Investissement	16 592,80€	20 591,68€	-3 998,88€
Exploitation	798 158,17€	780 830,41€	+ 17 327,76 €
TOTAL	814 750,97€	801 422,09€	+ 13 328,88 €

Considérant les résultats de l'exercice ainsi que l'intégration des résultats antérieurs reportés, il est constaté que la section d'investissement présente un solde d'exécution de l'exercice négatif de - 3 998,88 €, lequel, après prise en compte de l'excédent reporté des années précédentes s'élevant à 84 722,59 €, dégage un solde de clôture positif de 80 723,71 €.

Parallèlement, la section d'exploitation affiche un excédent d'exercice de 17 327,76 € qui, cumulé à l'excédent reporté de 53 498,91 €, porte le résultat global d'exploitation à la clôture à 70 826,67 €.

En conséquence, au terme de l'exercice 2025, le résultat cumulé consolidé toutes sections confondues fait apparaître un excédent total de 151 550,38 €.

Parallèlement, il est présenté le rapport d'activité 2025, retraçant les actions menées par l'Office de Tourisme au cours de l'année écoulée en lien avec les orientations stratégiques du territoire.

## 2- DELIBERATION

**SUR** rapport de Monsieur le Président,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 ;

**VU** l'article L.1611-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales instaurant le Compte Financier Unique;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics à caractère industriel et commercial ;

**VU** l'article L.133-3 du Code du tourisme relatif aux missions de l'Office de Tourisme en matière d'accueil, d'information et de promotion touristique ;

**VU** l'article L.133-7 du Code du Tourisme relatif à l'organisation des offices de tourisme en EPIC ;

**VU** les statuts de l'Office de Tourisme « Saint-Marcellin Vercors Isère » ;

**CONSIDÉRANT** que le Compte Financier Unique constitue désormais le socle commun de l'information financière et comptable, substituant le compte administratif et le compte de gestion ;

**CONSIDÉRANT** la conformité des données présentées entre les écritures de l'ordonnateur et celles du comptable public ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Comité de Direction d'arrêter les comptes de l'exercice clos et d'en affecter les résultats ;

**CONSIDÉRANT** que le rapport d'activité joint permet d'illustrer la corrélation entre les dépenses engagées et les missions réalisées.

Le Président soumet la proposition du Comité de direction.

Nombre de **VOTANTS** : 7

Nombre de **POUVOIRS** : 1

Nombre de **POUR** : 7

Nombre de **CONTRE** : 0

Nombre de **ABSTENTION** : 0

Le comité de direction, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte financier unique pour l'exercice 2025

- **APPROUVE** le rapport d'activité 2025

- **AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Président,  
Mocellin Raphaël

